

**Conseil communautaire du
18 novembre 2021**

Projet de vœu déposé par Monsieur Jean-Paul LECOQ conseiller communautaire

Exposition des faits

La Direction régionale de la SNCF prévoit la mise en œuvre d'accompagnement non systématique sur les trains express régionaux (TER) des lignes Le Havre-Rouen et Dieppe-Rouen. Dans les faits il s'agit de la suppression des agents du service commercial train (ASCT), plus communément appelés contrôleurs, sur ces deux axes à compter du 12 décembre prochain.

Il est difficile de comprendre comment l'objectif affiché par la SNCF d'amélioration de la qualité du service et de la lutte antifraude serait compatible avec la suppression de 25 postes de contrôleurs à bord des trains.

La présence d'agent à bord des trains contribue à l'accompagnement, à l'assistance, au renseignement, à la sécurité, au contrôle, à l'information et aux consignes en cas d'incident et de perturbations. Elle permet aussi de répondre aux usagers qui rencontrent des difficultés d'utilisation du numérique pour acheter des titres de transports.

Cette suppression irait donc à l'encontre des besoins comme des souhaits des usagers mais surtout à leur sécurité. Le simple fait pour les voyageurs de savoir que seul le conducteur est présent à bord est anxiogène et facteur d'insécurité. Sans compter qu'ils ne bénéficient plus d'interlocuteur en mesure de les renseigner, de les orienter ou de répondre à des soucis créés par des comportements incivils émanant d'autres usagers.

Proposition de vœu

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole demande à la Direction régionale de la SNCF de maintenir systématiquement des agents du service commercial train (ASCT) sur les lignes Le Havre-Rouen et Dieppe-Rouen, cette présence humaine répondant à des impératifs de qualité de service, d'accompagnement et de sécurité pour les usagers.